



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Montebello qui aura lieu le **lundi 19 juin 2017 à 19 h 30**, à l'Hôtel de ville de Montebello situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure sur le lot 5361830 afin de régulariser l'implantation d'une piscine hors-terre en cour avant ayant une marge de recul avant d'un mètre et trente-trois centièmes (1,33 mètres). La demande déroge à la sous-section 9.5.1 du règlement de zonage 575-2000 qui stipule que les constructions accessoires aux habitations ne sont permises que dans la cour arrière et les cours latérales à moins d'exceptions prévues au règlement. La demande déroge également à la section 8.1 dudit règlement concernant la marge de recul avant minimale de six (6) mètres dans une zone résidentielle.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017.



Benoit Hébert  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017 entre 10 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017.



Benoit Hébert  
Directeur général et secrétaire-trésorier